

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

4. Fonction Publique
4. Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEU,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0059_2024_Modification du tableau des effectifs – Modification de grade

La Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle met en avant les agents acteurs de leur évolution professionnelle. La voie du concours est la principale voie permettant aux agents territoriaux d'évoluer par leurs propres moyens.

Le poste d'assistante de directeur du pôle Animation de la Vie Citoyenne est un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs. Les missions attribuées sur cette fonction relèvent du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux par la complexité des tâches administratives demandées par les différents acteurs du pôle.

L'agent en poste donne entièrement satisfaction et a réussi avec un franc succès son concours de rédacteur territorial. Il est à présent inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial auprès du Centre de Gestion de l'Eure. Afin de mettre en cohérence le grade de l'agent avec les missions réalisées, il est nécessaire de modifier son grade au tableau des effectifs. Le grade d'adjoint administratif principal 1^{ière} classe doit être modifié au grade de rédacteur territorial.

La CCPAVR a également déposé 4 dossiers d'agents afin qu'ils puissent bénéficier d'une promotion interne. Un agent est promouvable suite à réussite à son examen professionnel. Après décision de la CAP du CDG27, 3 dossiers ont été acceptés et deux agents seront nommés au 01/07/2024. Par conséquent, il convient de modifier 2 grades d'adjoints techniques principal 1^{ière} classe au grade d'agent de maîtrise.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les modifications au tableau des effectifs nécessitent l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.313-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les missions des agents correspondent aux nouveaux cadres d'emplois visés,

CONSIDÉRANT la réussite de l'agent au concours de rédacteur territorial par voie interne,

CONSIDÉRANT les dossiers présentés à la CAP du CDG27 dans le cadre de la promotion interne,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Décide,*

- **D'AUTORISER** la modification du Tableau des effectifs de la C C P A V R sur les emplois permanents au grade de recrutement,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 24 juin 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

